

S'il n'est pas illégitime en lui-même, le commerce des liqueurs enivrantes est dangereux à ce point qu'il ne saurait être permis qu'à des personnes parfaitement connues pour leur honorabilité et pour la fermeté de leur caractère.

L'aubergiste manipule un poison véritable, un poison mortel, qui, à moins d'une grande prudence de la part d'un commerçant très consciencieux, perd les âmes et tue les corps. Ceci est admis.

Dès lors, ne faut-il pas, chez l'aubergiste une force de volonté peu commune pour résister à la tentation d'augmenter ses ressources, de faire rapidement une fortune édifiée sur la faiblesse humaine, sur la passion des clients qu'il voudra plus nombreux, plus prodigues afin d'en tirer plus d'argent.

Nous ne craignons pas de le dire, l'aubergiste qui, muni régulièrement d'une licence donnée de bonne foi, dirige un hôtel reconnu pour répondre au besoin du public ; qui est absolument sobre pour lui-même ; qui ne vend qu'à bon escient, sans la frelater, sa marchandise à des clients qui n'en abusent pas par sa faute ; qui ne souffre dans sa mai-